

**PIG**

Habiter mieux,  
en Lozère, naturellement !

dossier de presse

# UN NOUVEAU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS



- Le Conseil départemental de la Lozère a approuvé la mise en œuvre d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de la lutte contre la précarité énergétique.
- Ce dispositif contractualisé avec l'Etat et l'Anah permet d'accompagner les propriétaires occupants de leur logement à définir leur programme de travaux et mobiliser des financements.



# AU SOMMAIRE

Un bilan positif pour le Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux mis en œuvre entre 2013 et 2017	<b>03</b>
Un besoin toujours actuel	<b>04</b>
Une évolution du dispositif de l'Anah	<b>04</b>
Un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de la lutte contre la précarité énergétique	<b>06</b>
Les partenaires de ce nouveau PIG	<b>07</b>
Le dispositif d'animation et infos pratiques	<b>08</b>

## UN BILAN POSITIF POUR LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) HABITER MIEUX MIS EN ŒUVRE ENTRE 2013 ET 2017

Le PIG labellisé Habiter Mieux a été mis en œuvre pendant une durée de 5 ans : de 2013 à 2017 dans le cadre du Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique.

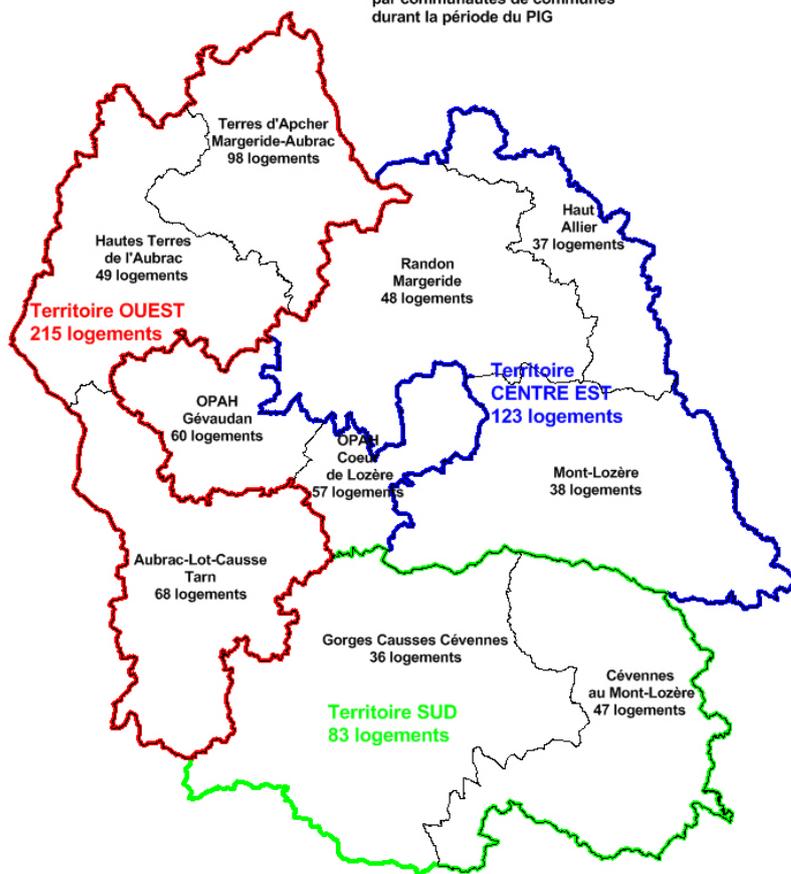
**538 dossiers ont été agréés par l'Anah sur 5 ans. L'objectif du programme a été atteint.**

Soit 538 propriétaires occupants qui ont bénéficié d'une subvention pour améliorer les performances énergétiques de leur logement.



PIG "HABITER MIEUX" 2013-2017

répartition des logements subventionnés par communautés de communes durant la période du PIG



### EN CHIFFRES

**538** dossiers agréés sur 5 ans

**12,7M€** de travaux injectés dans l'économie locale

**11 424€** de subventions moyennes par dossier

**Les travaux générés sur cette période s'élèvent à 12 763 197 € TTC pour un total de subventions de 6 146 230 € soit 11 424 € de subventions moyennes par dossier.**

Même si ils interviennent dans des volumes plus faibles que ceux de l'Anah et de la prime Habiter Mieux (Etat), les financements apportés aux travaux par le Département, les Communautés de communes, la Région et les caisses de retraite notamment permettent de compléter le financement des projets :

- Anah : 4 330 483 €
- Etat (Prime Habiter Mieux) : 1 289 804 €
- Département : 243 000 €
- Communautés de communes : 128 100 €
- Autres dont Région et caisses de retraite : 154 843 €

L'animation du programme de 2013 à 2017, assurée par OC'TéHA, a représenté un engagement financier pour le Département de plus de 400 000 €, financés à 80 % par l'Anah et l'État.

Des permanences ont été organisées chaque mois sur 11 communes permettant de recevoir au total 602 personnes.

Diverses actions de communication ont également été menées lors de manifestations : Foire de Lozère, Artisanature...

## UN BESOIN TOUJOURS ACTUEL

**La Lozère compte 34 657 résidences principales et est également marquée par une prédominance de propriétaires occupants. Ils représentent à eux seuls 65,1% des résidences principales, soit 22 553 logements.**

Les lozériens vivent dans des constructions antérieures à 1970 pour près de la moitié d'entre elles (45,3 %) et antérieures à 1990 pour près des trois quarts d'entre elles (71,9%) ; ces constructions n'étant, pour la plupart, que peu, voire pas isolées thermiquement.

Parmi les 9 381 ménages propriétaires occupants une maison individuelle construite depuis plus de 15 ans, 5 839 sont éligibles aux aides de l'Anah et potentiellement bénéficiaires du dispositif « Habiter mieux ». Considérant que 538 dossiers ont été aidés au travers du PIG depuis 2013 et nonobstant l'évolution possible de ce potentiel, on peut estimer un potentiel de plus de 5 000 ménages pouvant bénéficier du nouveau programme.

On estime le nombre de ménages occupant un logement potentiellement indigne à près de 3 500.

On peut considérer que, au-delà des projets qui ont été financés par le précédent PIG, le besoin est toujours significatif et justifie la mise en place d'un nouveau programme permettant à la fois de lutter contre la précarité énergétique, d'améliorer le parc de logements du territoire tout en contribuant également à l'activité économique dans le secteur du bâtiment.



***5 000 ménages lozériens peuvent potentiellement bénéficier du programme.***

## UNE ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DE L'ANAH

Le PIG Lutte contre la précarité énergétique permet de mettre en œuvre localement les aides de l'Anah au travers du dispositif Habiter Mieux « Sérénité ».

**Habiter Mieux sérénité, c'est un accompagnement-conseil (pris en charge au travers du PIG) et une aide financière pour faire un ensemble de travaux capables d'apporter un gain énergétique d'au moins 25 %. Ce gain vous fait bénéficier en plus d'une prime Habiter Mieux pouvant aller jusqu'à 2 000 euros.**

Le montant de l'aide Habiter Mieux sérénité :

- Pour les ménages aux "ressources très modestes" :  
50 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux sérénité est de 10 000 € maximum.  
+ la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €.
- Pour les ménages aux "ressources modestes" :  
35 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux sérénité est de 7 000 € maximum.  
+ la prime Habiter Mieux : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 1 600 €.

Plafonds de ressources pour les autres régions

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 508	18 598
2	21 217	27 200
3	25 517	32 710
4	29 809	38 215
5	34 121	43 742
Par personne supplémentaire	+ 4 301	+ 5 510

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2018, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2017.

Ces plafonds sont remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année en cours.

A noter, un dispositif **Habiter Mieux Agilité** a été créé et peut permettre d'accompagner (directement par l'Anah en dehors du PIG) des projets de rénovation moins ambitieux (changement de chaudière ou de mode de chauffage, isolation des murs extérieurs et/ou intérieurs, isolation des combles aménagés et aménageables) pour des ménages aux ressources modestes ou très modestes ne pouvant obtenir un autofinancement suffisant pour un programme de travaux complet.

Il convient de préciser également que plusieurs **opérations programmées d'amélioration de l'habitat** (OPAH) sont actuellement en cours en Lozère et permettent de décliner à l'échelle de deux communautés de communes les aides **Habiter Mieux Sérénité** dans des conditions similaires à celles du PIG :

- OPAH portées par la Communauté de communes Cœur de Lozère :
  - une OPAH-RU concernant le centre ancien à l'intérieur des boulevards et l'avenue Foch (depuis le 20/10/2016 – durée 5 ans)
  - une OPAH de droit commun concernant le reste du territoire de la communauté de communes (depuis le 20/10/2016 – durée 3 ans avec possibilité de prolongation pour 2 ans supplémentaires)
- OPAH portée par la Communauté de communes du Gévaudan : une OPAH-RCBDT (valant OPAH-RU) en lien avec le projet de revitalisation du centre-bourg de Marvejols mais couvrant également l'ensemble de la communauté de communes (depuis le 1er/03/2018 – durée 6 ans)

Ces trois OPAH tiennent compte des objectifs de l'Anah en matière de rénovation énergétique et font l'objet d'une mission de suivi et d'animation gérée par les communautés de communes maîtres d'ouvrage.



## UN NOUVEAU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



Le Conseil départemental de la Lozère, l'État et l'Anah ont décidé de réaliser un programme d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique en Lozère, prenant la suite du programme d'intérêt général labellisé Habiter Mieux mis en œuvre entre 2013 et 2017.

Le périmètre d'intervention concerne l'ensemble des communes lozériennes à l'exception des territoires déjà couverts par des OPAH ou qui pourraient le devenir.

Les champs d'intervention sont les suivants :

- aider à la rénovation thermique des logements chez les propriétaires occupants,
- aider en complément à une intervention au titre du dispositif "Habiter mieux" à la rénovation et au traitement de l'habitat indigne et très dégradé et/ou de l'adaptation des logements aux situations de perte d'autonomie.

Les objectifs globaux sont évalués à 370 logements de ménages propriétaires occupants aux ressources modestes ou très modestes sur la période 2018-2021.

Année	2018	2019	2020	2021	TOTAL
<b>Logements de propriétaires occupants</b>					
• Aide pour traiter la précarité énergétique	20	100	100	100	320
• Aide pour l'autonomie de la personne couplée avec énergie	2	5	5	5	17
• Aide pour la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé	3	10	10	10	33
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>370</b>

Le PIG permet ainsi d'accompagner les propriétaires occupants de leur logement à définir leur programme de travaux et mobiliser des financements.

L'intervention sur le logement permet de répondre aux situations de précarité énergétique par une solution pérenne et d'éviter le recours régulier à des aides de secours financier.

**Par ailleurs, dans un contexte où le renchérissement des énergies fossiles pèse sur le budget des ménages et au vu du potentiel existant, la dynamique de programmation du précédent PIG Habiter Mieux doit pouvoir perdurer au travers du nouveau PIG pour permettre de lutter contre la précarité énergétique.**

Cela permettra, de plus, d'améliorer le parc de logements du territoire tout en contribuant également à l'activité économique dans le secteur du bâtiment.

## LES PARTENAIRES DE CE NOUVEAU PIG

**Le PIG Lutte contre la précarité énergétique est une démarche partenariale. Une convention permet de retracer les engagements de chaque partenaire.**

### LE PIG, UNE VOLONTÉE PARTAGÉE DE L'ÉTAT, DE L'ANAH ET DU DÉPARTEMENT

#### L'Anah et l'État :

L'Anah et l'État, en approuvant ce Programme d'Intérêt Général, **permettent la mise en place d'un partenariat local en faveur de la rénovation énergétique des logements. Ils sont également les financeurs principaux du programme.**

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 3 450 202,50 € dont 3 141 887,50 € au titre des aides aux travaux et 308 315 € pour le financement de l'ingénierie et l'accompagnement des porteurs de projets.

#### Le Département de la Lozère :

Le Conseil Départemental de la Lozère est la **structure porteuse de ce Programme d'Intérêt Général.**

A ce titre, il porte l'animation et la communication du programme. Il fait appel à deux opérateurs spécialisés pour l'accompagnement sur le territoire des porteurs de projets : Lozère Energie et OC'TÉHA.

Le Département abonde également la prime Habiter Mieux versée par l'Anah de :

- 250 € par dossier pour les ménages propriétaires occupants aux ressources modestes ;
- 500 € par dossier pour les ménages propriétaires occupants aux ressources très modestes.

Les montants prévisionnels maximums des autorisations d'engagement du Département pour l'opération sont de 447 500 €, dont 185 000 € au titre des aides aux travaux et 262 500 € pour le financement de l'ingénierie et l'accompagnement des porteurs de projets.

### PLUSIEURS PARTENAIRES S'ASSOCIENT AU PIG EN BONIFIANT LES AIDES AUX TRAVAUX

#### La Région Occitanie :

Avec l'éco-chèque, la Région intervient pour des travaux d'économies d'énergie dans les logements, permettant d'atteindre un gain d'au moins 25% sur les consommations énergétiques après travaux. Ces travaux doivent être réalisés par des professionnels partenaires éco-chèque et donc reconnus garant de l'environnement (RGE) à partir du 1er octobre 2016. Pour les propriétaires occupants dont les revenus fiscaux sont inférieurs ou égal aux plafonds de revenus définis par les critères en vigueur, le montant de l'éco-chèque logement est de 1 500 €. L'éco-chèque est cumulable avec d'autres aides liées aux économies d'énergie proposées et particulièrement celles mises en place dans le cadre du PIG.

#### Les Communautés de communes :

**Les communautés de communes non porteuses d'OPAH sur leur territoire ont été sollicitées en vue d'un partenariat au travers de ce PIG pour le financement d'aides aux travaux dans ce cadre.**

Pour le moment, deux ont déjà délibéré pour s'associer au programme (Communauté de communes Randon-Margeride & communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn).

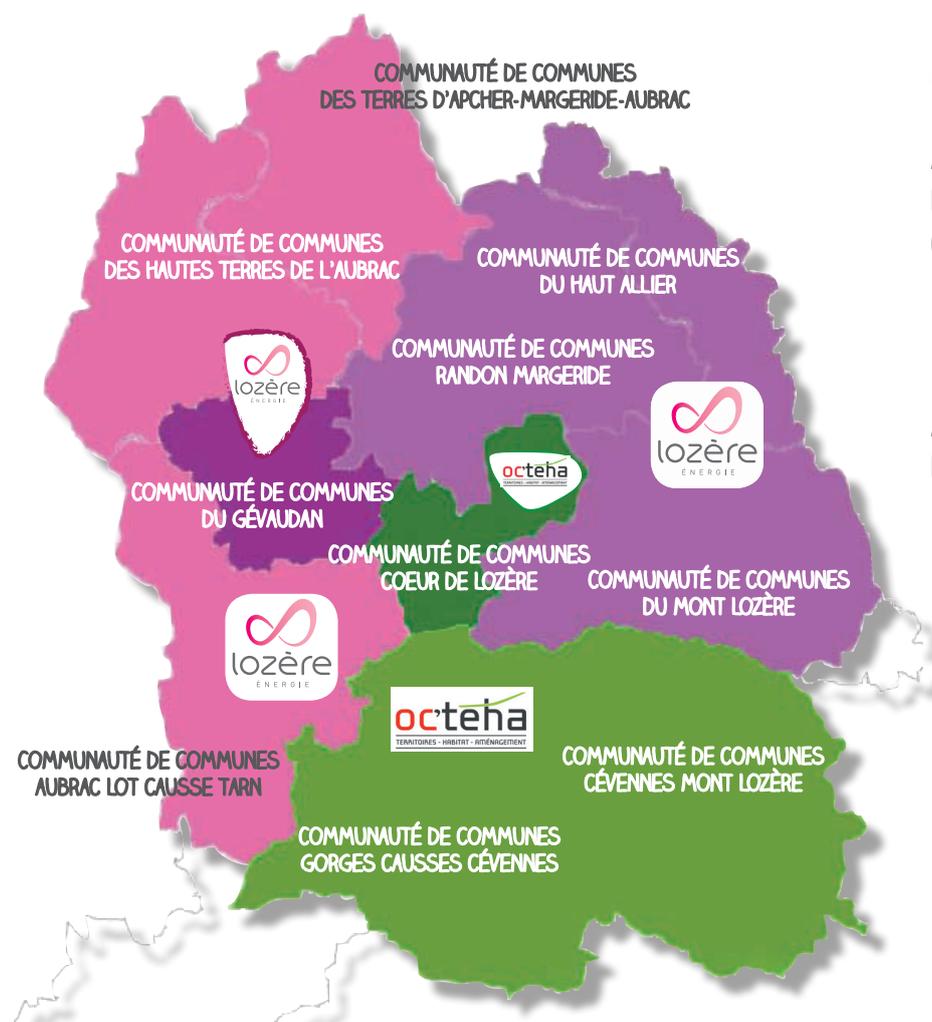
**Les discussions sont en cours avec d'autres partenaires qui s'associeront dans les prochaines semaines au programme.**

## LE DISPOSITIF D'ANIMATION ET LES INFOS PRATIQUES

**Pour l'animation du programme le Département fait appel à deux opérateurs – Lozère Energie et OC'TÉHA – qui interviendront pour les différentes missions suivantes :**

- l'animation du programme, l'information sur les aides possibles et le repérage de potentiels bénéficiaires
- l'accompagnement des porteurs de projets : visite sur place, diagnostic complet du logement et diagnostic social du ménage, évaluations énergétiques, scénarios de travaux, appui à l'obtention des devis et aide au choix des travaux, montage financier et montage des dossiers administratifs (subventions, prêts...), suivi du chantier, appui à la réception des travaux, appui aux démarches permettant d'obtenir le paiement des subventions et de solliciter les aides fiscales éventuelles.

### - Opérateurs : contacts et répartition territoriale -



#### OC'TÉHA

10, Boulevard Lucien Arnault  
48000 MENDE  
04 66 31 13 33  
contact@octeha.fr



#### Lozère Energie

Espace Olympe de Gouges  
12, Boulevard Britexte  
48000 MENDE  
04 66 49 60 93  
habitat@energie.lozere.fr



- PIG - OC'TÉHA
- OPAH - OC'TÉHA
- PIG - LOZÈRE ÉNERGIE
- PIG - LOZÈRE ÉNERGIE
- OPAH - LOZÈRE ÉNERGIE

Les Communautés de communes Coeur de Lozère et Gévaudan sont couvertes par les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) apportant des aides dans les mêmes conditions que le PIG.

## **Diverses actions de communication seront menées dans les prochaines semaines et prochains mois : réunions publiques, balades thermographiques... en appui à l'animation de ce programme.**

Des permanences sont également mises en place par les opérateurs sur l'ensemble du territoire départemental afin de permettre un accompagnement de proximité des porteurs de projets.

## **PERMANENCES**

- Aumont-Aubrac** - Maison de la Terre de Peyre - 3<sup>ème</sup> lundi du mois - 8h30 à 10h
- Le Bleymard** - MSAP - 3<sup>ème</sup> jeudi du mois - 8h30 à 10h
- La Canourgue** - Communauté de communes - 1<sup>er</sup> lundi du mois - 9h à 12h
- Le Collet de Dèze** - Mairie - 1<sup>er</sup> mercredi du mois - 10h à 12h
- Florac** - MSAP - 4<sup>ème</sup> mercredi du mois - 9h à 11h
- Grandrieu** - MSAP - 2<sup>ème</sup> jeudi du mois - 10h30 à 12h
- Langogne** - MSAP - 1<sup>er</sup> mercredi du mois - 13h30 à 16h30
- Le Massegros** - MSAP - 2<sup>ème</sup> lundi du mois - 10h30 à 12h
- Nasbinals** - 3<sup>ème</sup> lundi du mois - 10h30 à 12h
- Rieutort de Randon** - Mairie - 2<sup>ème</sup> jeudi du mois - 8h30 à 10h
- Saint-Chély d'Apcher** - MSAP - 4<sup>ème</sup> mercredi du mois - 13h30 à 16h
- Saint-Germain du Teuil** - Mairie - 2<sup>ème</sup> lundi du mois - 8h30 à 10h
- Villefort** - MSAP - 3<sup>ème</sup> jeudi du mois - 10h30 à 12h

L'Anah met en place également un service en ligne pour tester son éligibilité et pour déposer son dossier :

# Testez votre éligibilité  
et déposez votre dossier sur



**monprojet.anah.gov.fr**  
Une aide en ligne qui change tout !

### → **Exemple théorique :**

Dans le cadre du PIG, si un propriétaire aux ressources « très modestes » occupant son logement propose un programme de travaux permettant un gain énergétique de 25 % pour un coût total de 17 000 € HT, il peut prétendre aux financements suivants :

- # 8 500 € d'aide aux travaux de l'Anah
- # 1 700 € de prime Habiter Mieux
- # 1 500 € d'éco-chèque logement par la Région
- # 500 € d'aide aux travaux par le Département
- # 500 € d'aide aux travaux par la Communauté de communes (pour l'instant sur CC Randon Margeride et CC Aubrac Lot Causses Tarn)

Soit 12 700 € d'aides, soit près de 75 % du montant HT.